

# Communiqué:

L'ISLA À LA 81ÈME SESSION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
À BANJUL, GAMBIE DU 14 AU 23 OCTOBRE 2024



# Table des matières

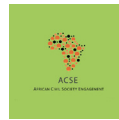
Table ronde sur la violence obstétricale : tirer parti des mécanismes régionaux pour les litiges et le plaidoyer stratégique	1
Session de Formation sur la Procédure de Communication devant la CADHP	2
Plaider les droits OSIGEG dans les mécanismes africains des droits de l'homme	3
Réformes de l'UA et engagement de la société civile : lancement des produits de connaissance sur les réformes de l'UA	5
Pourquoi la Palestine est un enjeu pour le système africain des droits de l'homme	6
Conversation générale sur l'état des activités anti-droits au sein de la CADHP	7
Stratégies pour contrer le discours anti-droits à la CADHP	9
Séance d'information sur l'adhésion à l'Engagement de la société civile en Afrique (ACSE)	10
Séance d'information sur la Plateforme des femmes	12
Commémoration d'une décennie de la Résolution 275 à la CADHP	13
Table ronde sur l'article 59(1) de la Charte africaine : la pratique, l'impact et la voie à suivre	14
Photos from ISLA@ACHPR81	16

*"Certains droits réservés. Sauf à des fins commerciales, une partie ou la totalité de cette publication peut être transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement sans l'autorisation préalable de l'éditeur. Cependant, le droit d'auteur reste la propriété de l'ISLA."*

# Premier jour

14  
OCT  
2024

## Table ronde sur la violence obstétricale : tirer parti Mécanismes régionaux de contentieux et Plaidoyer stratégique



Organised by the Bridging the Gap Coalition, this roundtable built on a previous discussion held on the sidelines of the 78th Ordinary Session of the ACHPR where civil society organizations, legal experts, and human rights advocates gathered to examine the role of regional mechanisms in addressing obstetric violence. This session served as a critical platform to move the conversation forward and delve into how strategic litigation and advocacy at the regional level, especially through ACHPR, can be used to advance protections against obstetric violence. Drawing from recent ACHPR communication 564 of 2015) Community Law Centre and three others v. Nigeria, it also provided an opportunity

to reflect on emerging jurisprudence in the region and how that shapes strategies to engage regional mechanisms on obstetric violence.

Conversations on Obstetric Violence shall continue under the Women's Platform (add a short descriptor of what that is and then add a hyperlink of the membership form or a link to the description on how to collaborate).

# Premier jour

14  
OCT  
2024

## Séance de formation sur les communications Procédure devant la CADHP



Litigants'  
Group

Le Groupe des Justiciables existe pour renforcer le mandat de protection de la CADHP en œuvrant à l'existence d'une procédure de communication fonctionnelle et efficace. Un défi critique qui entrave le fonctionnement efficace de la CADHP est le faible niveau de compréhension du Règlement intérieur de la CADHP par les plaideurs et le faible niveau de sensibilisation du public au mandat de protection de la CADHP. Cette formation

visait à combler cette lacune en améliorant la compréhension des défenseurs des droits de l'homme, qu'ils soient chevronnés ou nouveaux, du mandat de protection de la CADHP, en se concentrant sur les soumissions de communications, y compris les considérations clés pour la saisie, l'admissibilité et le fond.

Si vous souhaitez vous joindre au groupe des plaideurs, veuillez cliquer ci-dessous pour vous joindre

**CLIQUEZ ICI POUR  
VOUS INSCRIRE**

# Deuxième jour

15  
OCT  
2024

## Plaider les droits OSIGEG en Mécanismes africains des droits de l'homme



Une grande partie de l'Afrique connaît une montée de l'homophobie, qui est souvent dépeinte comme un rejet, l'influence néo-occidentale sur la sexualité. 32 des 54 pays criminalisent les relations sexuelles consenties entre hommes de même sexe, y compris l'interdiction de l'identité et de l'expression de genre non hétéronormatives. De plus, malgré certains progrès réalisés par la Commission africaine dans la reconnaissance des droits OSIGEG (par exemple, l'adoption de la Résolution 275), la Commission s'est montrée largement réticente à faire avancer les conversations sur les droits OSIGEG. Par exemple, parce que la Charte africaine ne mentionne pas explicitement l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la Commission s'est penchée sur une interprétation impliquant qu'elle n'avait pas pour mandat de protéger les droits liés à l'OSIGEG. Le mandat principal de l'ISLA est axé sur les litiges stratégiques relatifs aux droits humains et aux droits sexuels des

femmes, tant au niveau national qu'au sein du système africain des droits humains, sur la base de la conviction que les litiges stratégiques sont un outil extrêmement puissant pour le changement social. Pour ce faire, il est essentiel de travailler en collaboration avec la société civile et de tirer parti de la vaste expertise de nos partenaires pour fournir des informations précieuses sur nos stratégies en matière de litiges. En septembre 2024, nous avons organisé une réunion consultative d'experts avec un groupe d'experts issus du milieu universitaire juridique et de la pratique du droit des droits de l'homme afin d'engager une discussion intensive sur les litiges relatifs aux droits de l'orientation sexuelle et de l'identité et de l'expression de genre (OSIGEG) au sein du système africain des droits de l'homme. Cet événement parallèle, qui s'est tenu en marge de la 81ème Session ordinaire de la Commission, était une session de suivi axée sur le partage des idées tirées du rapport

# Deuxième jour

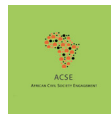
15  
OCT  
2024

consultatif d'experts sur les litiges relatifs à l'OSIGEG devant la Cour africaine des droits de l'homme. Des militants des droits OSIGEG et des acteurs de la société civile ont fourni des commentaires sur les idées du rapport et ont partagé les principales considérations pour les plaideurs visant à engager les mécanismes régionaux africains. Des questions cruciales ont été soulevées autour de l'adaptation des stratégies pour l'Afrique francophone qui utilisent un système de droit civil ; Assurer la collaboration avec la société civile dans l'amplification des cas et plaider pour la mise en œuvre de décisions positives, entre autres. L'ISLA tiendra compte de ces informations dans ses efforts continus pour développer une stratégie.

# Deuxième jour

15  
OCT  
2024

## Réformes de l'UA et engagement de la société civile: Lancement des produits de connaissance sur les réformes de l'UA



La Campagne de réformes de l'UA est une initiative de la société civile qui plaide pour une Union africaine (UA) transparente, responsable et efficace. La campagne vise à faire en sorte que le processus de réformes de l'UA qui a débuté en 2017 renforce le système africain des droits humains plutôt que de le compromettre. Co-organisée par l'ISLA, Synergia - Initiatives pour les droits de l'homme (Synergia), le Centre pour les droits de l'homme (CHR), l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique (IHRDA) et Robert F. Kennedy Human Rights (RFK), cette session a servi de plate-forme pour lancer des produits de connaissance sur les réformes de l'UA développés pour aider les acteurs de la société civile à comprendre et à naviguer dans le processus de réformes de l'UA. La session a permis de mieux faire connaître l'impact potentiel des réformes de l'UA sur le système africain

des droits de l'homme et a doté les acteurs de la société civile d'outils et de stratégies pour s'engager efficacement et plaider en faveur de la protection des mécanismes des droits de l'homme.

### THE KNOWLEDGE PRODUCTS LAUNCHED INCLUDED:

Une note de plaidoyer sur l'engagement de la société civile qui décrit comment les organisations de la société civile (OSC) peuvent s'engager dans les réformes de l'UA

**TÉLÉCHARGER**

Une note d'information pour l'engagement des États qui fournit un guide pour engager les États membres de l'UA sur les réformes

**TÉLÉCHARGER**

Document de position des OSC sur les réformes de l'UA qui met en évidence la position collective des OSC sur les questions clés

**TÉLÉCHARGER**

Perspectives comparatives sur les processus de réforme impliquant les systèmes de droits de l'homme : qui offre des leçons d'autres processus de réforme au sein des systèmes internationaux et régionaux des droits de l'homme

**TÉLÉCHARGER**

Propositions des OSC pour la réforme du Système africain des droits de l'homme qui présente les propositions des OSC pour la réforme du Système africain des droits de l'homme.

**TÉLÉCHARGER**

# Troisième jour

16  
OCT  
2024

## Pourquoi la Palestine est un problème pour le Système africain des droits de l'homme



Dans le cadre de ses partenariats stratégiques, l'ISLA participe à des interventions de solidarité qui témoignent d'un soutien concret et d'une solidarité face aux crises et aux défis. Cela inclut le plaidoyer pour un rôle accru du système africain des droits de l'homme et des mouvements de la société civile africaine dans la défense des droits inaliénables des Palestiniens. Cette session a été co-organisée par le Mouvement Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) ; CHR; le Centre d'action communautaire (CAC) de l'Université Al Quds ; ISLA; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ; International Lawyers Organisation ; Service international des droits de l'homme (ISHR) et Unions panafricaines d'avocats (PALU). Il a expliqué pourquoi la Palestine est un problème pour le système africain des droits de l'homme

; en s'appuyant sur nos expériences communes de colonialisme et de diverses formes de domination étrangère qui ont déshumanisé à la fois les Africains et les Palestiniens. Il a souligné le devoir énoncé dans le préambule de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte) d'éliminer le colonialisme, le néocolonialisme, l'apartheid et le sionisme. La session a appelé la Commission africaine à réaffirmer son plein soutien au droit à l'autodétermination du peuple palestinien et à appeler les États membres à agir selon leur responsabilité de prévenir le génocide et de ne pas aider et encourager la commission de crimes contre l'humanité, y compris l'apartheid. Sur une note positive, la Commission africaine a adopté une résolution sur la situation en Palestine et dans les territoires occupés.

# Troisième jour

16  
OCT  
2024

## Conversation générale sur le État des activités anti-droits au sein de la CADHP



Au cours de la dernière décennie, il y a eu une poussée croissante des notions essentialistes de la culture, de la religion et du genre pour régresser ou entraver les progrès en matière de droits de l'homme, alors que les acteurs anti-droits exercent leur influence dans les espaces multilatéraux, y compris à la Commission africaine. Les acteurs anti-droits exploitent les espaces multilatéraux pour faire avancer l'agenda progressiste, perpétuer la discrimination, réprimer l'ascendance et remettre en question la légitimité de ces espaces et d'un cadre des droits de l'homme. L'enracinement du discours anti-droits dans les espaces multilatéraux remet en question la crédibilité et l'efficacité des mécanismes africains des droits de l'homme, ce qui sape la confiance du grand public et des institutions internationales. Les parties prenantes concernées, telles que les organisations de la société civile (OSC) de défense des droits de l'homme,

les organismes gouvernementaux et les blocs régionaux, ne sont soit pas pleinement informées de l'infiltration insidieuse des droits de l'homme dans des espaces tels que la Commission africaine, soit réticentes à faire face aux menaces sur les droits de l'homme posées par les acteurs anti-droits au niveau régional et à la Commission africaine. Le manque de sensibilisation adéquate et la réticence ou le refus de contester le discours anti-droits enhardissent les acteurs anti-droits et, par conséquent, perpétuent le discours régressif sur l'égalité et la non-discrimination/les droits de l'homme. Organisée par l'ACSE, cette session s'est penchée sur les stratégies et l'impact de l'organisation anti-droits en Afrique et ses effets sur le plaidoyer à la Commission africaine. Il visait à favoriser une compréhension collective globale des menaces et des défis posés par les acteurs anti-droits et à explorer des stratégies

# Troisième jour

16  
OCT  
2024

collaboratives pour contrer leur influence au sein de la Commission africaine. Les tactiques actuelles utilisées par les acteurs anti-droits dans les pays africains ont été partagées, ainsi que les meilleures pratiques et les opportunités potentielles de surveillance et d'atténuation des activités anti-droits. Une analyse comparative avec le Système interaméricain a été réalisée, mettant en évidence les tactiques, les victoires et ce que les acteurs de la société civile africaine peuvent anticiper lorsque les acteurs anti-droits ciblent l'infiltration du système africain des droits de l'homme.

# Troisième jour

16  
OCT  
2024

## Stratégies de contre-attaque Discours anti-droits à la CADHP



Lors de la 77ème Session ordinaire qui s'est tenue à Arusha du 20 octobre au 9 novembre 2023, deux des plus grandes organisations mondiales de lutte contre les droits : ADF International et le Conseil chrétien transatlantique, ont demandé le statut d'observateur auprès de la Commission africaine. Leurs demandes ont été rejetées au motif qu'ils n'ont pas de bureaux en Afrique - un problème qui peut être facilement résolu. C'est d'autant plus préoccupant que lors de la 73ème Session ordinaire tenue à Banjul du 20 octobre au 9 novembre 2022, la Commission africaine a rejeté les demandes de statut d'observateur de trois organisations - Alternative Côte d'Ivoire, Human Rights First Rwanda et Synergía - Initiatives pour les droits de l'homme - sur la base que « l'orientation sexuelle n'est pas un droit à la liberté expressément reconnu en vertu de la Charte africaine » et est « contraire aux vertus des valeurs

africaines ». Cela reflète l'environnement conservateur de la Commission africaine et du système africain des droits de l'homme - un environnement dans lequel les acteurs anti-droits peuvent facilement se retrancher. Cette session a suivi la Conversation générale sur l'état des activités anti-droits au sein de la CADHP. Cette discussion visait à former une coalition pour résister à l'influence anti-droits au sein de la Commission africaine. Les participants ont partagé le travail en cours sur l'atténuation de l'impact des acteurs anti-droits, y compris la création de coalitions et ; cartographier, documenter et diffuser des informations sur les tactiques anti-droits dans leurs pays ; L'ACSE a l'intention de continuer à fournir des plateformes aux acteurs de la société civile africaine pour partager leurs idées et leurs meilleures pratiques sur la lutte contre les discours anti-droits au sein du système africain des droits de l'homme.

# Quatrième jour

17  
OCT  
2024

## Engagement de la société civile africaine (ACSE) Séance d'information sur l'adhésion



La société civile a constamment utilisé les procédures de la Commission africaine pour élaborer des normes non contraignantes innovantes sur une série de questions relatives aux droits humains. Cependant, la société civile a été confrontée à d'importants défis dans ses relations avec la Commission, en raison à la fois de problèmes systémiques au sein des opérations de la Commission africaine et de limites de la part des acteurs de la société civile eux-mêmes. Cela a conduit à un déclin général de l'intérêt pour l'utilisation de la Commission par les acteurs de la société civile africaine. La principale plate-forme d'engagement de la société civile à la Commission a été le forum ego - une conférence semestrielle sur les droits de l'homme qui donne de la visibilité aux questions de droits de l'homme et aux priorités des pays à travers le continent. Bien qu'il soit utile pour des activités telles que la soumission

de résolutions, il présente des défis en tant que lieu de plaidoyer soutenu pour les organisations se concentrant sur des questions spécifiques. De plus, les commissaires ont de plus en plus établi l'ordre du jour et mené les conversations lors du forum. Lors de la 52ème Session ordinaire à Yamoussoukro, un groupe d'organisations de la société civile a construit un espace de rencontre alternatif visant à renforcer les compétences pour s'engager avec la Commission. Cette initiative est devenue ACSE, officiellement lancée en 2019 pour créer un engagement substantiel et substantiel entre la société civile africaine et la Commission afin de créer un espace pour incubé des idées sur l'engagement de la Commission ; diffuser les connaissances et documenter le processus de ces idées ; et de fournir une plate-forme pour le renforcement des capacités et les formations. Organisée par l'ACSE, cette session d'information

# Quatrième jour

17  
OCT  
2024

a permis aux acteurs de la société civile de se familiariser avec l'ACSE, de donner un aperçu de nos objectifs et de notre stratégie, et d'approfondir nos méthodes de travail. Cette session visait à fournir plus de contexte autour de l'ACSE et à ouvrir la plate-forme pour une adhésion plus large et plus diversifiée de la société civile africaine.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur ACSE en consultant les ressources suivantes :

**CLIQUEZ POUR VISITER  
NOTRE SITE WEB**

**STRATÉGIE ACSE  
ANGLAIS**

**STRATÉGIE ACSE  
FRANÇAIS**

**FORMULAIRE  
D'ADHÉSION À L'ACSE**

# Cinquième jour

18  
OCT  
2024

## Séance d'information sur la Plateforme des femmes



WOMEN'S PLATFORM

La Plateforme des droits des femmes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, connue sous le nom de « Plateforme des femmes », est un espace féministe qui respecte et soutient les droits humains des femmes, y compris l'autonomie corporelle et sexuelle. Il fonctionne comme une plate-forme bâtie pour les organisations de défense des droits des femmes affiliées à la Commission africaine. Le programme renforce les efforts de plaidoyer des organisations de défense des droits des femmes qui cherchent à mettre en œuvre de nouvelles normes et à établir des normes, en utilisant les mécanismes de la Commission africaine. Cette séance d'information a été l'occasion de réactiver la Plateforme des femmes et de contextualiser son travail et ses objectifs pour les organisations de défense des droits des femmes intéressées. Les défis rencontrés pour assurer une coordination durable de la Plateforme des femmes ont été notés, en particulier la question des personnes de contact qui quittent les organisations participantes sans céder la représentation au sein de la plateforme. Des outils ont été

partagés pour assurer une participation plus soutenue, notamment la plateforme Let Us Collaborate - un espace conçu pour soutenir les collaborations, les coalitions, les réseaux et les collectifs qui travaillent sur les droits des femmes et les droits sexuels en Afrique. Les participantes ont souligné la nécessité de combler les lacunes en matière de capacités des organisations de défense des droits des femmes en matière de tactiques stratégiques pour s'engager avec la Commission. L'ISLA se consacre à redynamiser la Plateforme des femmes en tant qu'espace permettant aux organisations de défense des droits humains des femmes de plaider ensemble en faveur des droits humains des femmes au sein du système africain des droits humains.

Si vous souhaitez rejoindre la Plateforme des femmes, veuillez cliquer ci-dessous

**PLATEFORME POUR FEMMES  
FORMULAIRE D'ADHÉSION**

# Cinquième jour

18  
OCT  
2024

## Commémoration d'une décennie de Résolution 275 à la CADHP



Lors de sa 55ème Session ordinaire, la Commission africaine a adopté une Résolution sur la protection contre la violence et autres violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou implicite (Résolution 275). Cette résolution historique reconnaît les vulnérabilités auxquelles sont confrontées les personnes LGBTIQ+ et met les États à l'épreuve pour mettre fin à tous les actes de violence et d'abus à l'encontre des personnes LGBTIQ+. La résolution 275 est le résultat d'un travail soutenu et soigneusement planifié de la part des commissaires, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique qui travaillent ensemble à la promotion et à la protection des droits des minorités sexuelles et de genre sur le continent. Malgré les poches de progrès qui ont suivi l'adoption de la résolution 2745, des revers persistent. Plusieurs pays ont intensifié les mesures punitives à l'encontre des personnes LGBTIQ+ : par exemple, la loi ougandaise anti-homosexualité de 2023 criminalise non seulement les relations homosexuelles, mais prévoit également la peine de mort pour certaines catégories de délinquants.

Le Groupe de travail OSIGEG sur l'engagement de la société civile africaine vise à contribuer à l'avancement des droits et de la dignité des personnes LGBTIQ+ en Afrique à travers la Commission et d'autres mécanismes régionaux des droits humains. Cette session avait pour but de sensibiliser le public à la résolution 275 ; soulignant l'importance de poursuivre l'engagement avec la Commission sur les droits LGBTIQ+ et célébrant les progrès réalisés, même à la lumière de l'homophobie croissante sur le continent. Des idées ont été échangées sur les progrès qui ont mené à l'adoption de la résolution 275. Les participants ont également eu une conversation difficile sur la fracture dans la défense des droits LGBTIQ+ qui s'est produite après la décision 1015 qui a retiré le statut d'observateur à la Coalition des lesbiennes africaines à la Commission et sur ce que signifie plaider en faveur des droits LGBTIQ+ auprès d'une Commission qui n'est pas disposée à s'engager dans les questions de droits LGBTIQ+. Cette session s'est conclue par un engagement des acteurs de la société civile à continuer à protéger et à faire progresser les droits LGBTIQ+ en Afrique.

# Sixième jour <sup>23</sup> OCT 2024

## Table ronde sur l'article 59(1) de la Charte africaine : la pratique, l'impact et la voie à suivre



Litigants'  
Group



Dans le cadre de son travail visant à renforcer le mandat de protection de la CADHP, le Groupe des Plaideurs mène la Campagne de l'Article 59(1) - une initiative visant à plaider en faveur d'une interprétation progressiste de l'Article 59(1) de la Charte africaine par la Commission qui améliore la transparence et crée un environnement plus propice aux litiges relatifs aux droits de l'homme en Afrique. L'interprétation actuelle de l'article 59(1) étend la confidentialité à tous les aspects de la procédure de communication, y compris les plaidoiries, les observations individuelles, l'identité des parties, les détails des communications en instance à la Commission, les recommandations et les décisions jusqu'à l'approbation de la publication par l'Assemblée des chefs d'État. Cette table ronde, qui s'est tenue lors de la session principale en présence des Commissaires, avait pour but de discuter de l'interprétation et de l'impact de l'article

59(1) de la Charte africaine en vue d'adopter une interprétation progressiste conforme au mandat de la Commission de protéger les droits de l'homme. Les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme et les États parties ont échangé leurs points de vue sur l'interprétation actuelle. Des représentants d'organisations de la société civile et d'institutions nationales des droits de l'homme ont souligné que le manque d'accès à l'information entrave la capacité du grand public, des ONG et des institutions nationales des droits de l'homme à s'engager dans les questions de droits de l'homme en instance devant la Commission. Elle entrave la capacité de la société civile à enseigner pleinement et à suivre la mise en œuvre par l'État des mesures provisoires prises pour prévenir un préjudice irréparable aux victimes d'une violation présumée dans des communications en instance qui

# Sixième jour <sup>23</sup> OCT 2024

tombent sous le coup de l'article 59. Ils ont également noté que l'interprétation actuelle fait en sorte qu'il est impossible pour la Commission de bénéficier de l'intervention d'un amicus curiae dans les affaires. Deux États parties partageaient des points de vue. L'Afrique du Sud a noté que le processus de réforme de l'UA est l'occasion d'analyser tous les règlements intérieurs relatifs aux communications afin d'éviter de modifier l'interprétation d'une disposition au détriment d'autres dispositions. La République démocratique du Congo a noté que la question devrait être soumise à la Conférence des chefs d'État, car c'est l'organe qui a adopté la Charte. Dans sa réponse, la Commission a souligné que l'interprétation actuelle est celle de la protection de l'identité des demandeurs qui allèguent des violations des droits par l'État et a souligné que la confidentialité s'étend à la fois aux demandeurs et aux États. La Commission a conclu en notant que le panel était informatif et qu'il lui fallait prendre note des contraintes existantes et des voies potentielles pour y remédier. Les décisions relatives à son interprétation actuelle auront lieu à un stade ultérieur.

**Vous pouvez regarder le panel complet sur Youtube ici de 0:00:00 à 2:01:00**



**Si vous souhaitez participer à la campagne de l'article 59(1), veuillez consulter plus d'informations ici.**



# PHOTOS DE ISLA@ACHPR81



**Panel sur les raisons pour lesquelles la Palestine est un problème pour le système africain des droits de l'homme**

# PHOTOS DE ISLA@ACHPR81



**Séance d'information sur  
l'adhésion à l'ACSE**



**Table ronde sur la violence obstétricale**

# PHOTOS DE ISLA@ACHPR81



Table ronde sur l'article 59(1) de la Charte africaine

